
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnosics techniques et étude de faisabilité portant sur le bâtiment « Noviciat » Commune d'ALENÇON (Département de l'Orne)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la commune à hauteur de 25% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 31 500 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancienne congrégation en charge de l'institut des sourds-muets et de l'internat des jeunes aveugles située rue de l'Abreuvoir (parcelle BR443)
PLU :	UA (Zone urbaine correspondant au centre historique de la ville. Zone la plus dense de l'agglomération, réservée à l'habitat et aux activités qui en représentent un complément naturel comme les services, commerces, bureaux et équipements publics)
PROJET :	Equipement public - Outre la relocalisation de la mission locale dans les locaux du Noviciat, le parc fait l'objet de plusieurs projets et réflexions : aménagement des berges, programme de construction d'une vingtaine de logements à l'angle Nord- Ouest du parc
COMITÉ DE PROGRAMMATION :	20 mars 2017 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Ville
ENVELOPPE PROJET :	70 000 €HT

ROUEN, le 14 JUIN 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL